



**DEROULEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE DU 02 JUILLET 2020**

**Réunie en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de
Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice, de la commune
des SALLES SUR VERDON**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2020

PRESENTS : Mesdames GUIGUES D. - ORANGE A. - ROGER ROBERT C. - et Messieurs. -
BLAIN M. - BOVERO S. - FIROUD D. - GUIGUES A. - MURTAS P. - ~~PERRIER G.~~

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : - Monsieur BATTAGLINI A. ayant
donné procuration à Madame Le Maire *Denise Guigues D.*

ABSENT EXCUSE : - PAULET J. *Perrier J.*

ABSENT : 0

DEBUT DE SEANCE : 16 H 30

Madame GUIGUES Denise, Maire, préside la séance de ce jour.

Madame GUIGUES Denise demande aux membres du conseil municipal présents de
procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents décident à l'unanimité de désigner le secrétaire
de séance sans scrutin secret.

M. BOVERO Sébastien est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Madame GUIGUES Denise soumet au conseil municipal le compte rendu de la
précédente séance du conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le compte rendu de la
précédente réunion.

- **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Madame GUIGUES Denise rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre
du jour :

- **Délibération pour le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour
2020**

AP
RC *AB*
Page 1 sur 3
FD
AG A.O. *DG* *PPGI*

Madame Le Maire, explique que le Conseil Municipal doit procéder au vote des taux pour les contributions directes pour l'année 2020 avant le 03 juillet. Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2020.

Le produit de la taxe d'habitation étant prévisionnel, pour compenser la perte prévisionnelle de produit de la taxe d'habitation et donc du produit fiscal attendu, Madame Le Maire propose donc de réévaluer les taux des deux taxes foncières comme suit :

	2019	2020
Taxe foncier bâti	15,70%	16,69%
Taxe foncier non bâti	47,81%	50,75%

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières, pour l'année 2020, demande d'en fixer le produit final et les taux choisis en fonction du produit souhaité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

VOTE le produit des 2 taxes assuré à la somme de **154 324 euros**


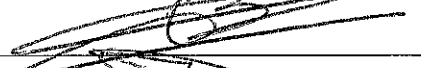



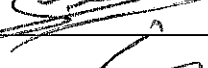

DECIDE de réévaluer les taux à :

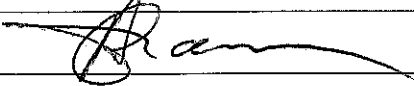
Taxe foncier bâti :	16,69%
Taxe foncier non bâti :	50,75%

CONSTATE que le produit attendu de la fiscalité locale directe pour l'année 2020 est de **154 324 euros**.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Madame GUIGUES Denise lève la séance.

FIN DE SEANCE à 17h00.....

Nom Prénom	Signature - procuration
BATTAGLINI Alain	PP 
BLAIN Michel	
BOVERO Sébastien	
FIROUD Damien	
GUIGES André	
GUIGUES Denise	
MURTAS Philippe	

ORANGE Alina	
PAULET Julien	
PERRIER Gilles	
ROGER-ROBERT Chantal	